

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 JUIN 2022

DATE DE CONVOCATION : 02 juin 2022

DATE D’AFFICHAGE : 27 mai 2022

PRESIDENCE de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de Grand Paris Grand Est

LIEU DE REUNION : Maison du Temps Libre à Vaujours

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 28

PRESENTS : 18

VOTANTS : 24

ETAIENT PRESENTS : Dominique BAILLY, Christelle MARTINEZ, Guy VALENTIN, Guiseppina DI MINO, José GODINHO DA SILVA, Jacqueline SCHMIT, Stéphane PAU, Claudine POLIPOWSKI, El Ouahhab ARBAOUI, Sylvie LECOQ, Jean-Noël TETARD, Adrien BAILLY, Christiane FRANCOIS-LUBIN, Laurent LHOSTE, Céline DEMETZ, Hélène RONDEAUX, Véronique AUGUSTIN, Stella HENRY.

ETAIENT EXCUSES : Guy ISDANT, Linda AYACHI, Vincent SIEPAIO, Maouche CHABANE, Souraya ALIOUET, Anthony BENOIT

ETAIENT ABSENTS : Aziz ABDAOUI, Inès MERBAH, Aïssam KROUNA, Walid MERBAH.

POUVOIRS : Guy ISDANT donne procuration à Dominique BAILLY, Linda AYACHI à Sylvie LECOQ, Vincent SIEPAIO à Jacqueline SCHMIT, Chabane MAOUCHE à Hélène RONDEAUX, Souraya ALIOUET à Christelle MARTINEZ, Anthony BENOIT à Stéphane PAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jacqueline SCHMIT

Matière : Gouvernance
Service émetteur : Direction générale des services



Objet : Election du Maire Adjoint en charge de la vie scolaire et de la petite enfance

Rapporteur : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-7- 2,

VU la démission de Madame Martine FRANCHITTI de son mandat d'Adjointe au Maire et de Conseillère municipale

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire en charge de la vie scolaire et de la petite enfance afin de remplacer Madame FRANCHITTI

Conformément aux dispositions du CGCT, le conseil municipal peut procéder au vote afin d'élire un nouvel adjoint au Maire,

Monsieur le Maire propose :

- de procéder à l'élection d'un adjoint au maire, qui occupera dans l'ordre du tableau le rang d'adjoint n°7,
- après l'élection de mettre à jour le tableau des adjoints.

Appel Candidature : Madame Christiane FRANÇOIS-LUBIN est candidate,

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection de l'adjoint,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Article 1 : **PREND ACTE** de la démission de Madame Martine FRANCHITTI

Article 2 : **D'ELIRE** Madame Christiane FRANÇOIS-LUBIN, 7^{ème} adjoint.

Article 3 : Les crédits sont prévus au budget primitif 2022 aux articles concernés.



Article 4 : Le Maire, le Receveur Municipal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

Article 5 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 6 : Le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine Saint Denis ou de sa publication /notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce même délai un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

Article 7 : la présente délibération sera transmise à :

Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis

Monsieur le Trésorier Principal de LIVRY-GARGAN

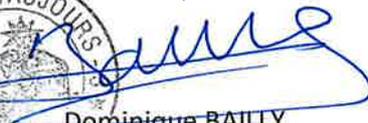
Monsieur le Président du Centre Interdépartemental de Gestion

Ampliation sera insérée au recueil des actes administratifs et publiée selon la réglementation en vigueur.

Affichage de la présente délibération certifié avoir été effectué sur le site de la ville le

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Vaujours, le 03 juin 2022

Le Maire,

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est

« Certifié exécutoire
compte tenu de l'affichage
le
et le dépôt en Préfecture
le..... »

Le Maire,

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est

